

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1204_ART_RD10_VRIANGE
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de la Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise DEMONGEOT domiciliée 12, rue de Cluj – BP 47443 à 21074 DIJON Cedex, représentée par M. Baptiste HARVET ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD10 pendant les travaux de chantiers de purges et de reprises de chaussée sur le territoire de la Commune de VRIANGE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 10 hors agglomération** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 25 septembre 2023 à 08h00 pour trente jours calendaires, soit le mardi 24 octobre 2023 à 18h00.
Localisation	Au PR 9+447 (rue de la Serre).
Restrictions	Circulation en alternat par feux tricolores (voir schéma CF24 ci-joint).

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à l'entreprise, MM. le Maire de VRIANGE, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté et le SICTOM de DOLE.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, Rue de la Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté



DEMANDE ARRÊTE CIRCULATION

EMETTEUR		DESTINATAIRE	
Entreprise	DEMONGEOT Lignes et Réseaux	Mairie	Conseil Départemental du Jura
Interlocuteur	Baptiste HARVET	Interlocuteur	Patrick REGAD
Tel	06 31 01 66 58	Tel	0384798864
Fax	03 80 78 79 81	Fax	pregad@jura.fr

OBJET :	PCT - EXTPRI - Extension consommateur privé : FREE MOBILE N° Affaire SIDEC BT 202201016
----------------	--

Dijon , le 15/09/2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du chantier cité en objet, nous sollicitons de votre part un arrêté de circulation. Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à l'établissement de celui-ci.

Début des travaux : 21/09/2023 au 27/10/2023 (plusieurs interventions ponctuelle)

Type de signalisation : Zone chantier 30kmh / Feux clignotant

Rue(s) Concernée(s) : Rue de la Serre RD30

Éléments complémentaires : Plan de situation ci-joint

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

Bien cordialement.

Baptiste HARVET



Entreprise DEMONGEOT
B.P. 47443 - 21074 DIJON CEDEX
Tél: 03 80 78 79 80 - Fax: 03 80 78 79 81
SIRET: 278 180 815 0018 - Code APE: 4221 B

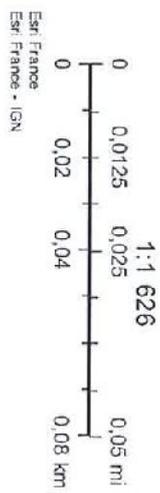
Travaux RD10 VRIANGE



septembre 18, 2023

polylineLayer

- Override 1 Tronçons
- Autoroutes
- Routes Nationales
- Routes gauches
- Voies utilisées en VH
- Départementales
- Véloroutes et voies vertes
- Contour du département



Chantiers fixes

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

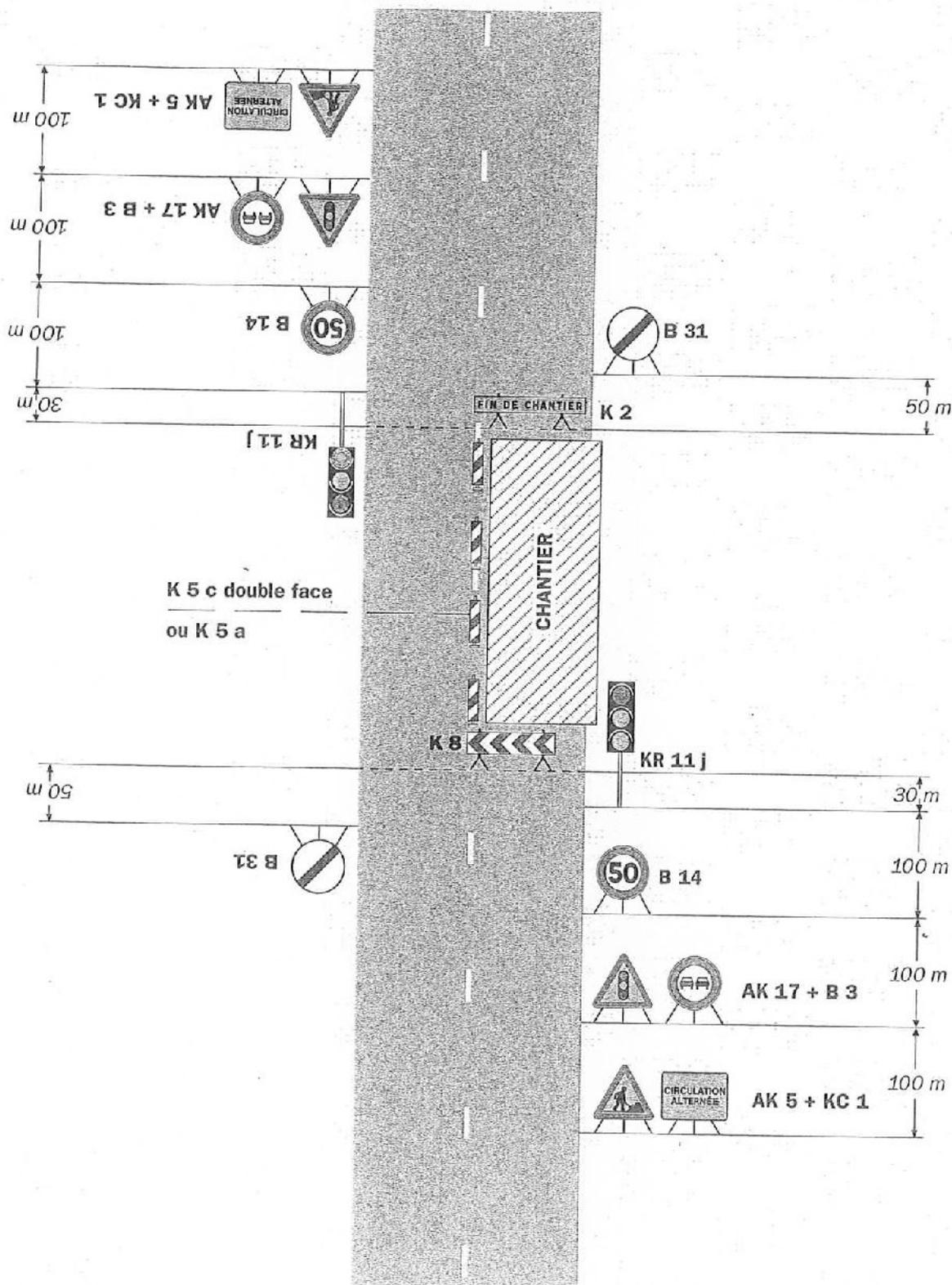
Publié le 19-09-2023

ID : 039-223900010-20230919-ARR_2023_1204-AR



Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.